

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

6 quai Jules Courmont

69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée générale de l'Association Arty Farty,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Arty Farty relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Arty Farty à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des « *Faits caractéristiques* » et « *Informations générales complémentaires* » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- ⇒ la comptabilisation des partenariats et mécénats en nature sur l'exercice,
- ⇒ les conditions de comptabilisation de la subvention d'exploitation attribuée par l'Agence Européenne concernant le pilotage de la coopération « We Are Europe »,
- ⇒ la comptabilisation en produits d'exploitation des sommes non dépensées et non réclamées par les festivaliers suite à la mise en place du système cashless.

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières, le 25 janvier 2019

Le commissaire aux comptes
In Extenso Rhône-Alpes


Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2018**

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 1

BILAN ACTIF							
ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	24 689	15 501	9 188	11 966	2 778	23.22
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	90 993	85 584	5 409	14 613	9 204	62.98
	Autres immobilisations corporelles	86 080	74 235	11 844	14 257	2 413	16.92
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	288 850		288 850	187 452	101 398	54.09
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	290		290	290		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	15 199		15 199	15 156	43	0.28
	Total I	506 100	175 320	330 780	243 734	87 046	35.71
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	389 243	32 866	356 377	559 536	203 159	36.31
	Autres créances	800 528	12 552	787 976	733 146	54 829	7.48
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	583 491		583 491	770 025	186 533	24.22
	Charges constatées d'avance (3)	30 661		30 661	21 205	9 456	44.59
	Total III	1 803 922	45 418	1 758 505	2 083 912	325 407	15.62
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 310 023	220 738	2 089 285	2 327 646	238 361	10.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

37 046

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 2

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040	109 040		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	217 514	140 272	77 242	55.07
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	200 873	77 242	278 115	360.06
	Autres fonds associatifs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	125 681	326 554	200 873	61.51
	Total II				
DETTES (I)	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	394 957	150 760	244 237	162.00
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	505 362	453 098	52 263	11.53
	Dettes fiscales et sociales	193 700	179 442	14 258	7.95
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	849 545	1 185 916	336 371	28.36
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	20 000	31 875	11 875	37.25
	Total IV	1 963 604	2 001 091	37 488	1.87
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 089 285	2 327 646	238 361	10.24
		(1) Dont à plus d'un an	172 140	705 013	
		Dont à moins d'un an	1 771 464	1 296 078	
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	161 489	30 334	

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12 30/09/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	46	401	355	88.44
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change		33	33	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	224		224	
Total V	270	434	164	37.70
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 175	894	281	31.37
Différences négatives de change	83	26	57	219.56
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 258	920	338	36.69
2. Résultat financier (V-VI)	988	487	501	103.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	229 028	78 715	307 744	390.96
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 018	1 119	30 900	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital		300	300	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	32 018	1 419	30 600	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 063	2 592	2 471	95.36
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		300	300	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	5 063	2 892	2 171	75.09
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 955	1 473	28 428	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 200		1 200	
Total des produits (I+III+V+VII)	4 632 566	4 632 492	73	0.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	4 833 439	4 555 250	278 189	6.11
Solde intermédiaire	200 873	77 242	278 115	360.06
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	200 873	77 242	278 115	360.06

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 5

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat	153	259	139	919	13 339	9.53
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	153	259	139	919	13 339	9.53
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole	153	259	139	919	13 339	9.53
Prestations						
TOTAL	153	259	139	919	13 339	9.53

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 089 285.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 600 277.43 Euros et dégageant un déficit de 200 873.05- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les partenariats et mécénats en nature, dont le montant total représente cette année 4,49 % du total des produits d'exploitation de l'association, sont constatés en charges et produits du compte de résultat.

Le 4 août 2015 et le 28 septembre 2017, l'association a perçu 1 530 000 € au titre des deux premiers acomptes sur l'agrément n° 2015-1732 de l'Agence Européenne de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture, concernant le pilotage de la coopération "We Are Europe" sur la période du 1er août 2015 au 23 décembre 2018.

La quote part de cette subvention revenant à l'association ARTY FARTY au 30/09/18 est inscrite au compte de résultat pour un montant s'élevant à 155 388,47 €, montant correspondant à 40 % des dépenses subventionnées constatées à cette même date.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Il a été également fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le système d'encaissement mis en place lors de la 14ème édition du festival - système dit cashless - propose aux festivaliers qui en font la démarche pendant la semaine suivant la clôture du festival, le remboursement des sommes non dépensées. A l'issue de ce délai, les sommes non remboursées sont acquises à l'association sous forme de don. Au titre de l'édition NUIITS SONORES 16, les dons ainsi constatés en autres produits d'exploitation s'élèvent à 45 508,21 €.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé, en déduction des comptes de charges sociales, un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, de 48 651 €.

Le montant définitif du CICE au titre de l'année civile 2017 s'établit à 49 141 €, dont 39 944 € ont été constaté l'exercice précédent.

Pour l'année 2018, la provision sur l'exercice s'élève à 39 454 €, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018.

L'association n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 48 651 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	16 217
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	16 217
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	16 217
Total	48 651

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 8

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	26 941		900
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	90 992		1
Matériel de transport	10 740		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 135		8 791
TOTAL	170 867		8 792
Autres participations	187 452		101 398
Autres titres immobilisés	290		
Prêts, autres immobilisations financières	15 156		43
TOTAL	202 898		101 441
TOTAL GENERAL	400 706		111 133

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 151	24 689	24 689
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			90 993	90 993
Matériel de transport			10 740	10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 587	75 340	75 340
TOTAL		2 587	177 073	177 073
Autres participations			288 850	288 850
Autres titres immobilisés			290	290
Prêts, autres immobilisations financières			15 199	15 199
TOTAL			304 338	304 338
TOTAL GENERAL		5 738	506 100	506 100

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	14 974	3 678	3 151	15 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	76 379	9 205		85 584
Matériel de transport	8 004	2 685		10 689
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 615	8 519	2 587	63 547
TOTAL	141 997	20 409	2 587	159 819
TOTAL GENERAL	156 971	24 087	5 738	175 320

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 9

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 678				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 205				
Matériel de transport	2 685				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 194	325			
TOTAL	20 084	325			
TOTAL GENERAL	23 762	325			

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040				109 040
Réserves :					
Report à nouveau	140 272		77 242	0	217 514
RESULTAT DE L'EXERCICE	77 242	200 873	77 242	0	200 873
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	326 554	200 873		0	125 681

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	37 971		5 105		32 866
Autres provisions pour dépréciation	12 552				12 552
TOTAL	50 523		5 105		45 418
TOTAL GENERAL	50 523		5 105		45 418
Dont dotations et reprises d'exploitation			5 105		

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 10

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 199	0	15 199
Clients douteux ou litigieux	37 046	0	37 046
Autres créances clients	352 196	352 196	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48	48	
Impôts sur les bénéfices	93 883	93 883	
Taxe sur la valeur ajoutée	50 115	50 115	
Divers état et autres collectivités publiques	569 775	569 775	
Débiteurs divers	86 707	74 155	12 552
Charges constatées d'avance	30 661	30 661	
TOTAL	1 235 630	1 170 833	64 797

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	162 928	162 928		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	232 069	60 389	30 195	141 485
Fournisseurs et comptes rattachés	505 362	505 362		
Personnel et comptes rattachés	12 629	12 629		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 339	70 339		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 457	86 457		
Autres impôts taxes et assimilés	24 274	24 274		
Autres dettes	849 545	849 545		
Produits constatés d'avance	20 000	20 000		
TOTAL	1 963 604	1 791 924	30 195	141 485
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 319			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences progiciels	24 689	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire - Dégressif	2-4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	Linéaire - Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	174 836
Autres créances	58 455
Total	233 291

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 439
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 628
Dettes fiscales et sociales	34 332
Autres dettes	57 230
Total	115 628

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 12

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	30 661
Total	30 661
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	20 000
Total	20 000

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipements concernant des biens d'équipements renouvelables sont inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise, au passif du bilan.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes d'administration	60 634
Total	60 634

Le montant de la rémunération brute, pour l'exercice clos au 30 septembre 2018, des membres du Conseil d'Administration de l'association ARTY FARTY, est de 60 634,23 €.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Employés	20	5
Total	28	5

L'effectif moyen des salariés permanents est, au 30 septembre 2018, de 28 Equivalent Temps Plein.

L'effectif moyen des salariés temporaires est, au 30 septembre 2018, de 5 Equivalent Temps Plein.

L'effectif moyen annuel des salariés est, au 30 septembre 2018, de 33 Equivalent Temps Plein.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires en nature, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 est la suivante :

Bénévolat logistique : 554 bénévoles sur 4 journées de 7 heures au SMIC horaire brut de 9,88 € soit 153 258,56 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement total	Engagement total	56 483
Engagement total		56 483

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- condition de départ : sur l'initiative du salarié,
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- indemnité exonérée de charges sociales,
- taux d'augmentation des salaires de 1 %,
- taux d'actualisation de 1,5 %

L'engagement de l'association ARTY FARTY, qui n'est pas comptabilisé au passif du bilan, s'élève à 56 483 € au 30 septembre 2018.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 14

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres attribués au capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS SWIMMINGPOOL	50 000		51.00	25 500	25 500					
- SAS A K A	30 000		90.00	18 500	18 500					
- SAS CULTURE NEXT	330 000		63.33	226 898	226 898					
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Reprise provisions et fournisseurs NS15	6 123	77180000
- Reprise provision SACEM NS15	25 261	77200000
- Reprise autres provisions NS15	635	77200000
Total	32 019	
Charges exceptionnelles		
- Amendes - Contraventions	552	67120000
- Indemnité propre assureur	2 039	67180000
- Condamnation Municipalité de Marseille	625	67180000
- Factures fournisseurs NS15	1 847	67200000
Total	5 063	